



## Règlement du cadre national et des points de soutien, Critères de sélection 2026

Base	Statuts de la SKF
Auteur	Luca Rohner (chef du sport de performance SKF)
Collaboration	Chef de la relève SKF Entraîneur de l'équipe nationale SKF Comité de sélection SKF
Diminution	Comité central de la SKF
Circuit de distribution	Public, publication via <a href="http://www.karate.ch">www.karate.ch</a>
Statut	Final
Version	1.0
Date	12.12.2025

**Pour des raisons de lisibilité**, nous renonçons à l'emploi simultané des formes linguistiques féminines et **masculines** et utilisons le masculin générique dans la suite du texte. Toutes les désignations de personnes s'appliquent indifféremment aux deux sexes.

---

La version allemande de ce règlement prévaut sur les autres versions linguistiques en cas de conflit d'interprétation.

---



## Table des matières

<b>1</b>	<b>Généralités/objectifs</b>	<b>4</b>
1.1	Introduction	4
1.2	Objectifs	4
1.3	Sport d'élite dans l'armée	4
1.4	Communication/absences pour cause de vacances	4
1.5	Contrat d'athlète	4
<b>2</b>	<b>Cadre national</b>	<b>5</b>
2.1	Objectif	5
2.2	SKF-Ranking	5
2.2.1	Définition des termes « SKF-Ranking » et « SKF-Standings »	6
2.3	Formation des cadres	6
2.3.1	Formation des cadres de la relève	6
2.3.2	Formation des cadres d'élite	7
2.3.3	Formation des cadres Team-Kata (U16/U18, U21 & Elite)	7
2.4	Entraînements	7
2.5	Places éligibles CM/CE	8
2.6	Instruments de promotion	8
2.6.1	Pool de promotion d'élite Kumite/Kata	8
2.6.2	Pool de promotion de la relève Kumite/Kata	9
2.6.3	Projets de Mastery	9
2.7	Primes de victoire	9
2.8	Équipe d'encadrement	10
2.9	Administration	10
2.9.1	CM/CE	10
2.9.2	Pool de promotion de la relève et de l'élite Kumite/Kata	10
2.9.3	Prime de victoire	10
<b>3</b>	<b>Cadre de point de soutien</b>	<b>11</b>
3.1	Critères	11
3.2	Adhésion	11
3.3	Entraînements	11
<b>4</b>	<b>Sélections</b>	<b>12</b>
4.1	Conditions générales	12
4.2	CE élite	13
4.2.1	Tournois de sélection	13
4.2.2	Autres critères	13
4.2.3	Conditions de financement	13
4.2.4	Changement de catégorie de poids	14
4.2.5	Kumite/kata par équipe	14
4.3	CM élite	15
4.3.1	Individuel	15
4.3.2	Kumite/kata par équipe	15
4.3.3	Financement	15
4.4	CE/CM U21	16
4.4.1	Tournois de sélection	16
4.4.2	Autres critères	17
4.4.3	Conditions de financement	17
4.4.4	Changement de catégorie de poids	17
4.5	CE/CM U16 & U18	18
4.5.1	Tournois de sélection	18
4.5.2	Autres critères	19



4.5.3	Conditions de financement	19
4.5.4	Changement de catégorie de poids	19
4.5.5	Kata par équipe	19
4.6	Questions non expressément couvertes par les règles	20
4.7	Opposition aux décisions de sélection	20
<b>5</b>	<b>Comité de sélection</b>	<b>21</b>
5.1	Mission	21
5.2	Responsabilité de la sélection	21
5.3	Moment de la sélection	21
5.4	Responsabilité du résultat	21
5.5	Encadrement des athlètes non sélectionnés	21
5.6	Communication	21
<b>6</b>	<b>Swiss Olympic</b>	<b>22</b>
6.1	Personnes de contact	22
6.2	Entrées/rapports	22
<b>7</b>	<b>Dispositions transitoires</b>	<b>22</b>



## 1 Généralités/objectifs

### 1.1 Introduction

La SKF veut entraîner et former des athlètes de haut niveau dans les cadres nationaux et les points de soutiens qui peuvent s'imposer au niveau international. Ainsi, seuls les athlètes qui s'engagent pleinement dans le sport de compétition et qui organisent leur environnement en conséquence sont acceptés. La question centrale est toujours la suivante : où se trouve l'élite mondiale ? Où suis-je ? Comment puis-je y arriver, avec qui et comment ?

### 1.2 Objectifs

Les objectifs sont définis en collaboration avec Swiss Olympic sur un cycle de 4 ans et consignés dans un contrat de prestations. La réalisation des objectifs est assurée par :

1.2.1	Contenu et volume des entraînements, testings
1.2.2	Utilisation des connaissances scientifiques de l'entraînement dans le développement de la performance à long terme
1.2.3	Optimisation des bases techniques, physiques et psycho-mentales
1.2.4	Génération suffisante (système dual, entraînements, tournois nationaux/internationaux)
1.2.5	Formation continue des entraîneurs de sport de compétition avec mise en pratique des connaissances acquises

### 1.3 Sport d'élite dans l'armée

1.4.1	Confirmations inscription ER pour sportifs d'élite
1.4.2	Évaluation d'autres candidats
1.4.3	Les candidats potentiels participent à la journée de visite

### 1.4 Communication/absences pour cause de vacances

Le moyen de communication officiel est le courrier électronique. Pour des occasions spécifiques, des groupes WhatsApp peuvent être créés et utilisés afin de faciliter la communication. Les athlètes de l'équipe nationale sont tenus de lire régulièrement les messages. Les absences pour cause de vacances de 5 jours ou plus doivent être signalées par écrit au chef du sport de performance (CHLSP) et à l'entraîneur national responsable.

### 1.5 Contrat d'athlète

Toutes les prestations de la SKF ainsi que des athlètes sont réglées dans le contrat d'athlète, de même que les dispositions concernant les bases juridiques, la publicité, le sponsoring, "cool and clean", les médias sociaux et les amendes/sanctions.



## 2 Cadre national

### 2.1 Objectif

L'objectif est de maintenir les cadres à une taille raisonnable sur le plan quantitatif (sparring-partners !), tout en tenant compte de l'aspect de la haute qualité. Les athlètes ayant des perspectives de carrière doivent également trouver une place. Les athlètes du cadre Elite doivent être prêts à s'entraîner dans des conditions semi-professionnelles. Chaque athlète dispose d'un plan d'entraînement cadre, d'un plan d'entraînement hebdomadaire détaillé, d'une conception individuelle de la compétition et d'un plan de carrière avec des objectifs à court, moyen et long terme.

### 2.2 SKF-Ranking

Pour la formation des cadres de la relève et de l'élite, le SKF-Ranking est pris en compte (remontant à 12 mois avant la constitution de la sélection). Il se compose des résultats obtenus lors des tournois à points nationaux et internationaux comptant pour le classement, qui sont déterminés par le CHLSP en collaboration avec le chef de la relève (CHNW) et les entraîneurs nationales. Le tableau suivant indique le système d'attribution des points lors de ces tournois (depuis 2024 ; basé sur les [WKF World Ranking Rules](#)).

Type de compétition	Compétitions nationales		Compétitions internationales					
	SKL	Shobu CS	Compétition internationale définie par SKF	K1 Youth League définie par SKF	K1 Series A	CE	CM de la relève	K1 Premier League / CM élite
Format de la compétition	Élimination	Élimination	Élimination / Round Robin (R-r)	Élimination			Round Robin (R-r)	
Facteur d'événement	0.75	1	1.5 - 3	4	5	6	12	PL = 6 CM = 12
1ère place	100	100	100	100	100	100	100	100
2ème place	70	70	70	70	70	70	70	70
3ème place	40	40	40	40	40	40	40	40
5e places				30	30	30	30	30
7. places				20	20	20	20	20
9e - 15e places				10	10	10	10	
Le quart de finaliste ne passe pas le repêchage				20	20	20	20	
Combats gagnés / Tours dépassés *	10	10	10	10	10	10	10	10
Participation **	5	5	5	5	5	5	5	5
Round Robin (R-r) Group Places ***	1ère place							30
	2ème place							20
	3ème place							10
	4e place							5

\* Les victoires libres (walk-over) ne donnent pas de points. Pour un combat gagné par "KIKEN" (un adversaire est attribué à un combat qui n'a pas lieu ou qui n'est pas mené à terme), 10 points sont attribués au compétiteur vainqueur.

\*\* Les points de participation ne sont attribués que si le participant a pris part à au moins un combat de la compétition.

\*\*\* Dans le format round-robin des compétitions de la K1 Premier League, le premier de chaque groupe reçoit un total de 30 points, quel que soit le nombre de points obtenus précédemment. En revanche, les places 2, 3 et 4 reçoivent respectivement un minimum de 20, 10 et 5 points, à moins que le nombre de points obtenus ne soit supérieur.

*Ex. : Si l'athlète A est 4e en raison d'une victoire lors du premier combat et qu'il perd les autres combats, il reçoit 10 points pour les combats gagnés. Le minimum de 5 points n'est pas ajouté aux 10 points. Si l'athlète B est classé troisième avec un match nul lors du premier combat et une défaite lors des deuxième et troisième combats, et qu'il obtient par conséquent 0 point, il recevrait le nombre minimum de 10 points.*

### **2.2.1 Définition des termes « SKF-Ranking » et « SKF-Standings »**

Le SKF-Ranking doit être clairement distingué et différencié du SKF-Standings. Le SKF-Ranking est un Ranking permanent qui s'enrichit chaque année des tournois à points définis. Le SKF-Ranking n'est pas approprié comme base pour les sélections aux Championnats d'Europe et du monde, c'est pourquoi un Standing doit être établi :

1. Le SKF-Ranking n'est soumis à aucune expiration des points, tous les points contenus ont la même valeur, quelle que soit la date à laquelle ils ont été obtenus.
2. Le SKF-Ranking comprend tous les points d'un athlète, qu'il s'agisse ou non d'un tournoi pertinent pour la sélection.
3. Le SKF-Ranking ne tient pas compte des points de transition lors des changements de catégorie d'âge.
4. Le SKF-Ranking ne tient pas compte des dates limites pour les sélections respectives.
5. En cas de points de transition, le SKF-Ranking indique à la fois les points de transition et les points initiaux sous-jacents. Un athlète obtiendrait ainsi un multiple de points pour un tournoi de sélection.

Les SKF-Standings ont une date de début et de fin définie et sont adaptés à une sélection spécifique, telle que les Championnats d'Europe ou du monde. Un Standing sert de base de sélection principale. Un Standing fonctionne selon les principes suivants :

1. Un Standing ne comprend que les points des tournois de sélection définis pour le championnat concerné.
2. Un Standing tient compte des points de transition lors des changements de catégorie d'âge.
3. Un Standing tient compte de la date butoir du championnat concerné et répertorie tous les athlètes concernés en fonction de leur date de naissance.

## **2.3 Formation des cadres**

Font partie du cadre les athlètes qui ont été sélectionnés par le CHLSP. Pour plus de détails sur la formation des cadres de la relève et de l'élite, veuillez consulter les paragraphes suivants. Le cadre national définitif est communiqué à la fin de chaque année (peu de temps après le dernier tournoi à points).

### **2.3.1 Formation des cadres de la relève**

La formation des cadres de la relève (U16/U18/U21) s'effectue exclusivement via l'instrument PISTE (le SKF-Ranking est pris en compte). Swiss Olympic met à disposition un total de 60 cartes de talent nationales. Celles-ci sont attribuées à 50 % aux athlètes féminines et à 50 % aux athlètes masculins sur la base des classements séparés par sexe et par discipline (kata/kumite). En raison du nombre nettement inférieur de places internationales en kata par rapport au kumite, la répartition est de 48 cartes de talent pour le kumite et 12 cartes de talent pour le kata. Pour obtenir une carte, il faut être titulaire d'un passeport suisse ou avoir entamé une procédure de naturalisation. Les cartes de talent nationales sont attribuées au plus tôt à partir de l'année où l'athlète atteint l'âge de 13 ans et au plus tard jusqu'à l'année où il atteint l'âge de 21 ans. En fonction des performances réalisées, l'athlète se voit ensuite attribuer une carte Elite (*voir 2.3.2*), rétrogradé au niveau régional ou ne se voit plus attribuer de carte. Les cartes de talent régionales sont également attribuées au plus tard jusqu'à l'année où l'athlète atteint l'âge de 21 ans.

#### Athlètes sans nationalité suisse :

Les athlètes sans nationalité suisse et sans procédure de naturalisation en cours peuvent néanmoins être admis dans l'équipe nationale s'ils remplissent les critères d'obtention d'une carte nationale de talent selon le classement PISTE. Dans ce cas, l'admission se fait toutefois sans attribution effective de la carte.

### 2.3.2 Formation des cadres d'élite

En règle générale, les athlètes passent par les catégories juniors U16/U18/U21. Les cartes Elite peuvent être attribuées dès l'année où l'athlète atteint l'âge de 19 ans (ou 17 ans en kata), à condition qu'il se soit déjà qualifié pour un championnat d'Europe/du monde U21 ou Elite (y compris la phase 1 du championnat du monde) et qu'il remplisse les conditions ci-dessous. Pour passer normalement de l'équipe nationale U21 à l'équipe nationale élite ou pour confirmer son appartenance à l'équipe élite, les conditions suivantes doivent être remplies (12 mois avant la formation de l'équipe) :

- Participation à au moins 4 compétitions internationales (dont au moins 1 tournoi WKF)
- L'une des conditions suivantes en termes de points dans le SKF-Ranking (tournois nationaux et internationaux à points) :
  - o U18 et/ou U21 : au moins 500 points
  - o Élite : au moins 400 points
- Obligation de s'entraîner (les absences ne sont tolérées que pour des raisons valables)
- Tenue du journal d'entraînement en ligne
- Réalisation d'un examen médico-sportif (SPU)

Si une ou plusieurs des conditions susmentionnées ne sont pas remplies, l'athlète sera convoqué à un entretien avec le CHLSP à la fin de l'année. À l'issue de cet entretien, une décision sera prise concernant le statut futur de l'athlète au sein de l'équipe, en fonction de son engagement pour l'année à venir et de l'évaluation de son potentiel par le CHLSP et les entraîneurs nationaux. Si la décision est positive, l'athlète obtient le statut « Save » pour un an. Si les conditions ne sont à nouveau pas remplies l'année suivante, l'athlète sera exclu de l'équipe.

Une entrée (ou une réintégration) dans l'équipe nationale d'élite est possible si les conditions suivantes sont remplies (12 mois avant la formation de l'équipe) :

- Participation à au moins 4 compétitions internationales (dont au moins 1 tournoi WKF)
- Au moins 400 points au SKF-Ranking dans l'élite (résultats nationaux et internationaux des tournois à points)

#### Sportifs sans nationalité suisse :

Les sportifs sans nationalité suisse et sans procédure de naturalisation en cours peuvent néanmoins être admis dans l'équipe nationale s'ils remplissent les critères susmentionnés pour l'obtention d'une Elite Card. Dans ce cas, l'admission se fait toutefois sans attribution effective de la carte.

### 2.3.3 Formation des cadres Team-Kata (U16/U18, U21 & Elite)

Les athlètes intéressés par la création d'une équipe Kata (U16/U18, U21 ou Elite) peuvent soumettre une demande écrite par e-mail au CHLSP avant le 31 octobre de l'année concernée. Cette demande sera ensuite examinée par le CHLSP et les coachs nationaux de kata. Sur la base d'une évaluation du potentiel et de l'engagement des athlètes concernés, une décision est prise quant à savoir si l'équipe sera soutenue par la fédération l'année suivante.

Les membres du team (sans statut de cadre national) des équipes soutenues par la SKF reçoivent le statut de cadre " Kata - Team " et signent également un contrat d'athlète. Ils ont les mêmes droits et obligations que les autres membres du cadre national, à l'exception du fait qu'ils ne sont pris en compte que pour les sélections par équipe (CE/CM).

## 2.4 Entrainements

Les entraînements du cadre national sont obligatoires et ont la priorité sur toutes les autres dates. S'il n'est pas possible pour un athlète de participer à un entraînement du cadre, il est tenu d'annuler son inscription par écrit (exclusivement par e-mail) - en indiquant les raisons - auprès du CHLSP et, dans le Cc, auprès de l'entraîneur national responsable. Les absences ne sont tolérées que pour des raisons valables (à la discréption du chef du sport de compétition). Les dates d'entraînement sont communiquées à la fin de chaque année pour l'année suivante (sous réserve de modifications). Le plan d'entraînement cadre est élaboré par le CHLSP.

Une absence non excusée aux entraînements officiels des cadres est sanctionnée par une amende d'au moins 200 CHF. L'information circule des entraîneurs nationaux vers le CHLSP. Les certificats médicaux peuvent être contrôlés à tout moment par le médecin responsable de la fédération. La procédure de contrôle des présences est définie et contrôlée par le CHLSP.

## 2.5 Places éligibles CM/CE

Aux championnats du monde\*/championnats d'Europe, 1 athlète par sexe et par nation est autorisé à participer par catégorie de poids en kumite et en kata.

Elite		
	Hommes	-60 kg, -67 kg, -75 kg, -84 kg, +84 kg, Kata Kumite par équipe : 5 plus 2 remplaçants (+1 aux championnats du monde) Kata par équipe : 3 plus 1 remplaçant
	Femmes	-50 kg, -55 kg, -61 kg, -68 kg, +68 kg, Kata Kumite par équipe : 3 plus 1 remplaçant (+1 aux championnats du monde) Kata par équipe : 3 plus 1 remplaçant
U21		
	Hommes	-60 kg, -67 kg, -75 kg, -84 kg, +84 kg, Kata Kata par équipe : 3 plus 1 remplaçant
	Femmes	-50 kg, -55 kg, -61 kg, -68 kg, +68 kg, Kata Kata par équipe : 3 plus 1 remplaçant
U18		
	Hommes	-55 kg, -61 kg, -68 kg, -76 kg, +76 kg, Kata - Equipe Kata : 3 plus 1 remplaçant (U16/U18)
	Femmes	-48kg, -53 kg, -59 kg, -66, +66 kg, Kata - Equipe Kata : 3 plus 1 remplaçant (U16/U18)
U16		
	Hommes	-52 kg, -57 kg, -63 kg, -70 kg, +70 kg, Kata - Equipe Kata : 3 plus 1 remplaçant (U16/U18)
	Femmes	-47 kg, -54 kg, -61, +61 kg, Kata - Equipe Kata : 3 plus 1 remplaçant (U16/U18)

\* Avec la nouvelle stratégie de la WKF, les places de quota seront attribuées par la WKF lors des championnats du monde élite, sur la base des directives de qualification. Il n'y a donc plus 1 athlète par nation autorisé à participer dans chaque catégorie.

## 2.6 Instruments de promotion

Il existe différents instruments de promotion au sein du cadre national pour encourager et soutenir des athlètes choisis. Le montant du soutien financier dépend de l'instrument de promotion et de la situation financière de la fédération.

Une admission simultanée dans les deux pools de promotion (élite et relève) ou dans les deux disciplines est exclue. Si un membre de l'équipe nationale remplit les conditions requises pour deux pools de promotion, il est automatiquement affecté au pool qui accorde la contribution de soutien la plus élevée.

### 2.6.1 Pool de promotion d'élite Kumite/Kata

Conditions d'admission :

Top 100 du classement WKF Seniors après le dernier tournoi WKF Seniors en décembre de l'année d'évaluation = admission et soutien financier l'année suivante

Il est ensuite subdivisé en fonction de son positionnement dans le top 100 :

- **Pool de promotion A (Top-32)**
- **Pool de promotion B (Top-64)**
- **Pool de promotion C (Top 100)**

Les membres font rapport après chaque participation à un tournoi K1 (Premier League & Series A). La procédure est définie par le CHLSP.

Soutien financier :

Les membres reçoivent un montant financier individuel par année civile. Celui-ci varie en fonction de l'appartenance au pool de promotion et diminue du pool de promotion A au pool de promotion C. Le montant peut être utilisé pour les compétitions K1 SA et PL, ainsi que pour les Championnats d'Europe/du Monde Elite (y compris les qualifications pour les Championnats du Monde). En outre, l'examen médical sportif annuel obligatoire (SPU)



peut également être pris en charge. Une fois ce montant épuisé, le soutien de la fédération pour l'année civile correspondante prend fin.

En outre, la SKF prend en charge les inscriptions aux tournois K1 SA et PL pendant la phase d'inscription 1 (sous réserve du droit à une place de départ) et les frais d'inscription associés (important : inscription en temps utile par e-mail auprès de CHLSP).

Si les obligations prévues dans le contrat d'athlète ne sont pas respectées, le montant de la subvention peut être réduit ou supprimé au cours de l'année.

### **2.6.2 Pool de promotion de la relève Kumite/Kata**

#### Conditions d'admission :

les athlètes qui obtiennent un résultat dans le top 5 lors d'un championnat d'Europe ou du monde JJU21 sont admis dans un pool de promotion des jeunes talents pour l'année suivante. L'admission et le soutien des membres de ce pool de promotion sont garantis jusqu'à la fin de l'année suivante.

Les membres font rapport après chaque participation à un tournoi K1 (Youth League, Series A & Premier League).

#### Soutien financier :

Les membres reçoivent un montant financier individuel par année civile. Ce montant peut être utilisé pour les compétitions K1 YL, SA et PL, ainsi que pour les championnats d'Europe/du monde (y compris les qualifications pour les championnats du monde). Il peut également servir à financer l'examen médical sportif annuel obligatoire (SPU). Une fois ce montant épuisé, le soutien de la fédération pour l'année civile correspondante prend fin. En outre, la SKF prend en charge les inscriptions aux tournois K1 YL, SA et PL pendant la phase d'inscription 1 (sous réserve du droit à une place de départ) et les frais d'inscription associés (important : inscription en temps utile par e-mail auprès de la CHLSP).

Si les obligations prévues dans le contrat d'athlète ne sont pas respectées, le montant de la subvention peut être réduit ou supprimé au cours de l'année.

### **2.6.3 Projets de Mastery**

Pour réussir le saut vers le niveau "Mastery" dans le parcours de l'athlète ou pour se maintenir à ce niveau, il faut un système d'encadrement et de performance adapté à chaque individu. Afin de pouvoir mettre en place et maintenir ce système avec succès, les athlètes de cette filière de promotion sont soutenus par des mesures et des moyens supplémentaires. Les conditions-cadres sont élaborées et fixées individuellement.

Conditions préalables : Atteindre le niveau E2/M dans le parcours de l'athlète selon la FTEM (évaluation par l'état-major de direction du sport de compétition SKF). L'exigence minimale pour qu'un tel projet puisse être discuté est que l'athlète ait au moins un podium à son actif lors d'un CE/CM élite.

## **2.7 Primes de victoire**

#### **Kumite/Kata :**

- K1 Premier League : chaque rencontre gagnée lors des tournois de Premier League donne droit à une prime de **50 CHF**. (L'exemption ou la non-présentation de l'adversaire est exclue de cette prime). En cas de match nul dans le système round-robin, il y a une prime de **25 CHF**.
- K1 Series A : chaque rencontre gagnée lors d'un tournoi Series A donne droit à une prime de **50 CHF** (les cas d'exemption ou de non-présentation de l'adversaire sont exclus).



## 2.8 Équipe d'encadrement

Fonction	Cadre
Chef du sport de compétition (CHLSP)	Tous
Chef de la relève (CHNW)	Relève Kumite/Kata
Entraîneur national de kumite - Head-Coach	U21/Elite Kumite
Entraîneur national de kata	U21/Elite Kumite
Entraîneur national de kumite	U16/18 Kumite
Entraîneur assistant Kata	Kata tous les cadres
Commission des athlètes	Kumite/Kata

Les entraîneurs nationaux organisent les entraînements de préparation, l'engagement et l'encadrement de l'équipe nationale lors des compétitions internationales. En cas de manque de ressources, l'encadrement lors des CE/CM peut être délégué aux entraîneurs des points de soutien ou aux entraîneurs personnels, après concertation avec ces derniers. Lors des championnats internationaux (CM/CM), les entraîneurs nationaux (tout comme les entraîneurs des points de soutien et les entraîneurs personnels) sont subordonnés au chef de délégation. Celui-ci décide des mesures disciplinaires.

## 2.9 Administration

### 2.9.1 CM/CE

Toute l'organisation des CM/CE est assurée par les services centraux du sport de compétition. Pour chaque CM/CE, une gestion du temps est effectuée en ce qui concerne le voyage, l'hôtel et les délais d'inscription.

### 2.9.2 Pool de promotion de la relève et de l'élite Kumite/Kata

Les tournois K1 Premier League, K1 Series A et K1 Youth League sont organisés par les athlètes du pool de promotion eux-mêmes (vol, hébergement, transports, etc.). Ils sont libres de mandater une personne pour effectuer cette organisation. Les factures originales sont envoyées au CHLSP pour contrôle. Après le contrôle de ce dernier, elles sont envoyées au responsable des finances qui procède au paiement. Le chef des finances définit la procédure correspondante (jusqu'à quelle date de réception/jusqu'à quelle date de paiement).

### 2.9.3 Prime de victoire

Chaque athlète doit contacter le CHLSP par e-mail au plus tard le 30 novembre de l'année en cours et informer du nombre de combats gagnés/de tours surmontés lors des tournois de la Series A et de la Premier League de l'année en cours, y compris l'extrait des notes de Sportdata et les données du compte. Si ce délai n'est pas respecté, il n'y a plus de droit à la prime de victoire. Le paiement de la prime est effectué par le responsable financier de la SKF.



## 3 Cadre de point de soutien

### 3.1 Critères

Les bases sont équipées d'une infrastructure optimale pour le sport de performance. Ils coopèrent étroitement avec un réseau d'institutions de formation permettant la pratique du sport de performance (Swiss Olympic Sport/école partenaire, classes de sport, gymnase sportif, aide aux devoirs, etc.). Ils assurent le suivi social et la planification de carrière de leurs athlètes de cadre.

### 3.2 Adhésion

Font partie du cadre les athlètes qui ont été sélectionnés par le CHNW en collaboration avec le CHLSP par le biais de l'instrument PISTE (U16/U18/U21) et qui possèdent une Swiss Olympic Talent Card nationale/régionale. Par ailleurs, tous les détenteurs d'une Elite Card font également partie du cadre de point de soutien jusqu'à l'année de leurs 20 ans inclus.

### 3.3 Entraînements

Les athlètes sont tenus de s'entraîner au moins 50 heures par an au point de soutien. Un rapport à ce sujet peut être demandé à tout moment par le président central, le directeur, CHLSP ou CHNW auprès du responsable de du point de soutien. Les athlètes titulaires d'une Talent Card locale, ainsi que d'autres athlètes qualifiés, peuvent participer à l'entraînement. Les points de soutien peuvent également organiser des entraînements communs. Afin de garantir la qualité de l'entraînement, au moins 70% des entraînements doivent être effectués par des entraîneurs professionnels reconnus ou par le responsable de la base concernée. Chaque athlète titulaire d'une Talent Card régionale/nationale a le droit de s'entraîner dans un centre d'entraînement. Un changement de point de soutien doit être demandé par écrit par e-mail au CHNW et au CHLSP. La demande sera examinée et évaluée en tenant compte de la situation globale et en impliquant les parties concernées.



## 4 Sélections

La SKF s'efforce de sélectionner dans chaque catégorie les athlètes ayant le plus grand potentiel de médailles. La taille de la délégation doit permettre à tous les athlètes sélectionnés d'être encadrés de manière adéquate par le staff de la SKF. Il est volontairement renoncé à des exigences minimales pour une sélection. La décision finale concernant chaque sélection ou non-sélection relève exclusivement de la compétence du comité de sélection.

Le CHLSP se basent sur le budget respectif - approuvé par l'assemblée des délégués. Tous les athlètes sélectionnés pour les CM/CE qui remplissent les conditions de financement sont (partiellement) financés par le SKF tant qu'ils se trouvent dans les places prévues au budget (sinon, ils sont autofinancés). Les athlètes qui ne remplissent pas les conditions de financement, mais qui sont sélectionnés sur la base d'une évaluation de leur potentiel, doivent financer eux-mêmes leurs dépenses.

### IMPORTANT :

- Les directives de sélection sont valables rétroactivement pour tous les tournois qui entrent dans un processus de sélection.
- Les catégories « open » ne sont pas prises en compte
- En cas de participation double/ multiple dans une discipline, seules les catégories dans lesquelles on se trouve selon l'âge actuel selon les directives WKF sont prises en compte.

### 4.1 Conditions générales

Les conditions suivantes doivent être remplies pour chaque sélection (élite & relève), y compris pour les athlètes autofinancés :

- Nationalité suisse au moment de la sélection\*
- Membre du cadre SKF \*\* (l'année où le championnat a lieu)
- Contrat d'athlète visé
- Commitments visés
- Respect total du contrat d'athlète et des commitments
- Respect de l'obligation d'entraînement (les absences ne sont tolérées que si elles sont dûment justifiées\*\*\*)
- Passage d'un examen médico-sportif EMS
- Pas de procédure ou de condamnation pour dopage
- Tenue du journal des entraînements en ligne (insuffisant = autofinancement)

#### Remarque concernant la signature du contrat :

Pour les sélections effectuées avant la fin de l'année, les athlètes peuvent être sélectionnés même si le nouveau contrat d'athlète n'a pas encore été signé.

Toutefois, le droit définitif de participer aux Championnats d'Europe/du monde ne prend effet qu'après la signature du contrat d'athlète valide.

Si le contrat n'est pas signé avant la date fixée, la sélection devient automatiquement caduque.

\* Exception : si aucun autre athlète n'est sélectionné dans la catégorie concernée, la nationalité suisse doit être acquise au plus tard avant la fin de la phase d'inscription en ligne du championnat concerné.

\*\* si un membre du cadre kumite est en première position dans le SKF Event-Standing en kata (ou inversement), une sélection dans l'autre discipline peut également avoir lieu. La condition pour cela est que l'athlète suive les entraînements du cadre national dans la discipline sélectionnée lors de la préparation à l'événement en question. Dans des cas particuliers, il est possible de procéder à une sélection dans les deux disciplines. Dans un tel cas, les obligations d'entraînement sont réglées individuellement.

\*\*\* les raisons suivantes sont considérées comme valables (liste non exhaustive) : maladie/accident/blessure, décès/urgence dans la famille, militaire

## 4.2 CE élite

### 4.2.1 Tournois de sélection

Les sélections pour un CE élite sont basées sur le SKF Event-Standing pour le championnat en question. Ce standing est un extrait du SKF-Ranking (*voir point 2.2*). **Dans ce standing, seuls comptent pour chaque athlète les points des 5 meilleurs tournois de sélection** qui ont été effectués dans la **catégorie cible de l'élite** et qui se situent dans les 12 mois précédant la date de sélection.

Les compétitions suivantes comptent comme **tournois de sélection** dans la catégorie Elite :

- tous les tournois internationaux à points de la catégorie Elite définis dans le calendrier officiel des tournois de la SKF
- Championnat suisse Shobu\*

\* *Dès que des catégories supplémentaires aux catégories WKF sont ajoutées ou que des catégories sont fusionnées lors des Championnats suisses, les catégories concernées NE SONT PAS prises en compte pour les sélections.*

- Exemple : le kumité hommes -60 kg est fusionné avec le kumité hommes -67 kg → les deux catégories NE SONT PAS prises en compte pour les sélections.

**IMPORTANT** : le fait d'être en tête du classement SKF-Standing dans la catégorie correspondante n'équivaut PAS à une sélection automatique. La décision finale revient dans tous les cas à la commission de sélection. En cas de faible écart de points ( $\leq 90$  points) entre deux ou plusieurs athlètes, d'autres critères sont pris en compte (*voir point 4.2.2*). En cas d'écart de points  $> 90$  points, seul le 1er classé peut être sélectionné. Exception : s'il est prévisible qu'un athlète ne pourra participer qu'à moins de 80 % des entraînements officiels de préparation au championnat correspondant (par exemple en raison d'une blessure, d'une formation, etc.), la commission de sélection peut, indépendamment de l'écart de points  $> 90$  points, renoncer à sélectionner cet athlète et prendre en considération à la place l'athlète classé deuxième.

### 4.2.2 Autres critères

Outre le SKF Event-Standing, les facteurs suivants sont également pris en compte lors de la décision de sélection (liste non exhaustive), dans la mesure où ils peuvent être évalués de manière appropriée :

- Potentiel pour les prochains CE/CM
- Courbe de forme
- Expérience au niveau international
- Attitude et mentalité
- Etat physique et psychique

### 4.2.3 Conditions de financement

Le financement d'un athlète sélectionné par le biais du budget de la SKF dépend d'une part du fait qu'il se trouve dans les places budgétées sur la liste de classement de sélection et d'autre part du fait que les conditions suivantes sont remplies :

- **Au moins 4 participations à des tournois internationaux** dans la catégorie élite au cours des 12 mois précédent la date de sélection, dont **au moins 2 participations au cours des 6 mois** précédent la date de sélection.

ET :

- **SOIT : classement dans le top 50 WKF** à la date de sélection dans la catégorie cible élite
- **OU 4 combats remportés ou tours surmontés\*** lors de tournois internationaux de sélection dans la catégorie cible élite dans les 12 mois précédent la date de sélection
- **OU 2 résultats dans le top 5\*\*** lors de tournois internationaux de sélection dans la catégorie cible élite dans les 12 mois précédent la date de sélection

Exception : un athlète est le mieux classé dans le SKF Event-Standing de la catégorie cible, cependant il n'a pas rempli les conditions de financement dans la catégorie cible, mais dans une autre catégorie d'âge (U21/U18) ou de poids. Les athlètes ainsi sélectionnés peuvent être financés par le budget de la SKF.

\* Les combats gagnés en Team-Kumite (CE/CM) sont pris en compte ; KIKEN compte comme combat gagné (inspiré de la WKF) ; les victoires en combat libre ne sont pas comptabilisées.

\*\* Le résultat n'est pris en compte que si au moins 2 combats a été gagnés.



#### 4.2.4 Changement de catégorie de poids

Un athlète qui change de catégorie de poids ne sera en principe pris en compte pour une sélection que dans la nouvelle catégorie, à condition qu'une demande formelle soit soumise au comité de sélection. Les demandes doivent être déposées au plus tard 6 mois avant la date de sélection. Il convient de noter que les points de la catégorie de poids initiale ne peuvent pas être transférés dans la nouvelle catégorie de poids.

Exception : le comité de sélection se réserve le droit de sélectionner un athlète dans une catégorie de poids inférieure/supérieure (après discussion avec l'athlète, même s'il n'a pas fait de demande), à condition qu'aucun autre athlète de la catégorie concernée ne remplisse les conditions de financement susmentionnées. Dans un tel cas, une comparaison inter-catégorie de poids des points du SKF Event-Standing est effectuée.

#### 4.2.5 Kumite/kata par équipe

##### Kumite par équipe :

Tant chez les femmes que chez les hommes, les candidats les plus aptes (capacité à travailler en équipe, conditions physiques, niveau international, etc.) sont proposés par le CHLSP et les coaches nationaux au comité de sélection. Les membres de l'équipe doivent remplir les mêmes conditions de financement que les athlètes individuels pour être financés par la SKF. Si ces conditions ne sont pas remplies ou si l'athlète se situe en dehors des places budgétées, les dépenses doivent être financées par l'athlète lui-même.

Remarque : Le SKF Event-Standing ou la liste de sélection sert d'orientation pour évaluer le niveau international de l'athlète. Toutefois, les athlètes ayant obtenu le plus de points dans l'équipe ne sont pas automatiquement sélectionnés. La décision définitive est prise par le comité de sélection.

##### Kata par équipe :

Des points peuvent être accumulés lors des tournois Karate1 Series A et des CE/World Cup (mêmes facteurs d'événements et attribution de points qu'en individuel). En cas de faible différence de points ( $\leq 90$  points) entre deux ou plusieurs équipes, d'autres critères sont pris en compte (*voir point 4.2.2*). En cas de différence de points  $> 90$  points, seule l'équipe classée 1ère entre en ligne de compte pour une sélection. La décision définitive de sélection ou de non-sélection est prise dans tous les cas par le comité de sélection.

Si les conditions de financement suivantes (différentes de l'individuel) sont remplies, un financement peut être accordé via le budget de la SKF, à condition que les places budgétées dans les catégories individuelles n'aient pas été épuisées :

- **Au moins 3 participations à des tournois WKF (CE inclus) en équipe** dans les 12 mois précédant la date de sélection

##### ET :

- **Avoir passé au moins 3 tours dans des tournois WKF (CE inclus)** dans les 12 mois précédant la date de sélection.

## 4.3 CM élite

Avec la [nouvelle orientation stratégique de la WKF pour 2024](#), les places de quota pour les championnats du monde seront attribuées par la WKF. Il y aura désormais les Individual World Senior Championships (IWSCh) et la World Cup (National Team Championships), qui auront lieu en alternance chaque année.

### 4.3.1 Individuel

Lors des IWSCh, 32 athlètes sont admis par catégorie (un par nation). La phase de qualification pour les IWSCh dure toujours deux ans, y compris la prise en compte des derniers championnats du monde. Tous les détails concernant les directives pour l'attribution de ces places de quota par la WKF peuvent être consultés [ICI](#). Comme on peut le voir dans le plan stratégique de la WKF, il existe également un événement de phase de qualification (entre le 1er et le 15 septembre de l'année IWSCh) auquel un athlète par nation et catégorie peut participer, à condition que personne de la même nation ne soit déjà qualifié dans cette catégorie. Six places de quota par catégorie seront attribuées lors de cet événement (voir lien ci-dessus pour plus de détails). Les sélections pour le Qualification Phase Event sont effectuées par le comité de sélection de la SKF et se déroulent de la même manière que les sélections pour les CE élite (*voir 4.2*).

Les places de quota obtenues par la WKF pour les championnats du monde élite doivent être confirmées par le comité de sélection de la SKF. Pour qu'une place de quota soit confirmée, les conditions mentionnées au point 4.1 critères mentionnés.

### 4.3.2 Kumite/kata par équipe

Lors de la Coupe du monde, 20 équipes par catégorie sont autorisées à participer. Tous les détails sur les directives concernant l'attribution de ces places de quota par la WKF peuvent être consultés [ICI](#).

#### Kumite par équipe :

Si la SKF obtient de la WKF une place de quota pour la World Cup, le comité de sélection sélectionnera les candidats les plus aptes (aptitude à travailler en équipe, conditions physiques, niveau international, etc.), aussi bien chez les femmes que chez les hommes. En outre, les critères mentionnés au *point 4.1* doivent être remplis. Remarque : le classement WKF sert d'orientation pour évaluer le niveau international des athlètes. Toutefois, les athlètes les mieux classés ne sont pas automatiquement sélectionnés dans l'équipe. La décision définitive est prise par la commission de sélection.

#### Kata par équipe :

Si la SKF obtient de la WKF une place de quota pour la World Cup, c'est en principe l'équipe dans la même constellation que celle dans laquelle cette place de quota a été obtenue qui sera sélectionnée par le comité de sélection de la SKF. Comme pour le CE élite, la règle suivante s'applique : au moins un membre de l'équipe doit faire partie du cadre national.

### 4.3.3 Financement

Le voyage et l'hébergement de tous les athlètes et équipes qui se qualifient pour un championnat du monde élite sont (partiellement) financés par la SKF.

## 4.4 CE/CM U21

### 4.4.1 Tournois de sélection

Les sélections pour un CE/CM U21 sont basées sur le SKF Event-Standing pour le championnat en question. Ce standing est un extrait du classement SKF (*voir point 2.2*). **Dans ce standing, seuls comptent pour chaque athlète les points des 5 meilleurs tournois de sélection** qui ont effectués dans la **catégorie/discipline des poids cibles U21 et Elite** et qui se sont déroulés dans les 12 mois précédent la date de sélection. Les compétitions suivantes comptent comme **tournois de sélection** pour les sélections aux Championnats d'Europe et du monde U21 :

- tous les tournois internationaux à points U21 et Elite définis dans le calendrier officiel des tournois de la SKF
- Championnat suisse Shobu U21 et Elite \*

\* *Dès que des catégories supplémentaires aux catégories WKF sont ajoutées ou que des catégories sont fusionnées lors des Championnats suisses, les catégories concernées NE SONT PAS prises en compte pour les sélections.*

*- Exemple : le kumité féminin U21 -68 kg est regroupé avec le kumité féminin U21 +68 kg → ces deux catégories ne sont PAS prises en compte dans les sélections.*

Les points obtenus pendant cette période lors des tournois susmentionnés dans la catégorie U18 sont pris en compte à hauteur de 50 % dans le classement U21 en tant que points de transition, à condition qu'ils figurent parmi les cinq meilleurs résultats de l'athlète. En kumité, les points de transition de toutes les catégories de poids sont pris en compte dans la catégorie de poids cible U21 définie par l'athlète.

**IMPORTANT** : le fait d'être en tête du classement SKF-Standing dans la catégorie correspondante n'équivaut PAS à une sélection automatique. La décision définitive est dans tous les cas prise par la commission de sélection. En cas de faible écart de points (<90 points) entre deux ou plusieurs athlètes, d'autres critères sont pris en compte (*voir point 4.4.2*). En cas d'écart de points >90 points, seul le 1er classé peut être sélectionné.

**Exception** : s'il est prévisible qu'un athlète ne pourra participer qu'à moins de 80 % des entraînements officiels de préparation au championnat correspondant (par exemple en raison d'une blessure, d'une formation, etc.), la commission de sélection peut, indépendamment de l'écart de points >90 points, renoncer à sélectionner cet athlète et prendre en considération à la place l'athlète classé deuxième.

**Attention** : dans les cas suivants, une demande de transfert de points peut être effectuée via le bouton « Contact » dans le classement SKF-Standing :

1. Si le changement de catégorie de poids de U18 à U21 ne correspond pas à la logique de la WKF (*voir les règles de classement de la WKF*). Dans ce cas, les points sont affichés dans la mauvaise catégorie de poids sans demande de transfert de points.
2. Si des points ont été accumulés dans différentes catégories de poids chez les U18. Dans ce cas, les points sont affichés dans différentes catégories de poids U21 conformément à la logique de la WKF sans demande de transfert de points.
3. Si des points ont été accumulés lors d'un tournoi non WKF dans une catégorie de poids qui diffère des catégories WKF ou si plusieurs catégories de poids ont été regroupées. Dans ce cas, les points ne sont affichés dans aucune catégorie de poids U21 sans demande.

Les demandes reçues sont examinées par Sportdata et le CHLSP et, si elles sont conformes aux règles, elles sont acceptées.



#### 4.4.2 Autres critères

Outre le SKF Event-Standing, les facteurs suivants sont également pris en compte lors de la décision de sélection (liste non exhaustive), dans la mesure où ils peuvent être évalués de manière appropriée :

- Potentiel pour les prochains CE/CM
- Courbe de forme
- Expérience au niveau international
- Attitude et mentalité
- Etat physique et psychique

#### 4.4.3 Conditions de financement

Le financement d'un athlète sélectionné par le biais du budget de la SKF dépend d'une part du fait qu'il se trouve dans les places budgétées sur la liste de classement de sélection et d'autre part du fait que les conditions suivantes sont remplies :

- **Au moins 4 participations à des tournois internationaux** dans les 12 mois précédent la date de sélection, dont **au moins 2 dans les 6 mois** précédent la date de sélection.

ET :

- **SOIT : classement dans le top 50 de la WKF** dans la catégorie de poids/discipline cible de l'**élite** ou **classement dans le top 32 de la WKF** dans la catégorie de poids/discipline cible **U21** au moment de la date de sélection.
- **OU 6 combats gagnés ou tours surmontés\*** lors de tournois de sélection internationaux dans la catégorie de poids cible/discipline de U21/élite dans les 12 mois précédent la date de sélection
- **OU 2 résultats dans le top 5\*\*** lors de tournois de sélection internationaux dans la catégorie de poids/discipline cible de U21/élite dans les 12 mois précédent la date de sélection.

Exception : un athlète est le mieux classé dans le SKF Event-Standing de la catégorie de poids/discipline concernée, mais il n'a pas rempli les conditions de financement dans la catégorie cible, mais dans une autre catégorie d'âge (U18) ou de poids. Les athlètes ainsi sélectionnés peuvent être financés par le budget de la SKF.

\* Les combats gagnés en Team-Kumite (CE/CM) sont pris en compte ; KIKEN compte comme combat gagné (inspiré de la WKF) ; les victoires en combat libre ne sont pas comptabilisées.

\*\* Le résultat n'est pris en compte que si au moins 2 combats a été gagnés.

#### 4.4.4 Changement de catégorie de poids

Le comité de sélection se réserve le droit de sélectionner un athlète dans une catégorie de poids inférieure/supérieure (après discussion avec l'athlète), à condition qu'aucun autre athlète de la catégorie concernée ne remplisse les conditions de financement susmentionnées. Dans un tel cas, une comparaison inter-catégorie de poids des points du SKF Event-Standing sera effectuée.



## 4.5 CE/CM U16 & U18

### 4.5.1 Tournois de sélection

Les sélections pour un CE/CM U16 ou U18 se basent sur le SKF Event-Standing pour le championnat en question. Ce standing est un extrait du SKF Ranking (*voir point 2.2*). **Dans ce standing, seuls comptent pour chaque athlète les points des 5 meilleurs tournois de sélection** qui ont été effectués dans la **catégorie cible de U16 ou de U18** et qui se situent dans les 12 mois précédant la date de sélection.

Les compétitions suivantes comptent comme **tournois de sélection** pour les sélections U16 et U18 aux Championnats d'Europe et du monde :

- tous les tournois internationaux à points U16 resp. U18 définis dans le calendrier officiel des tournois de la SKF
- Championnat suisse Shobu U16 resp. U18 \*

\* *Dès que des catégories supplémentaires aux catégories WKF sont ajoutées ou que des catégories sont fusionnées lors des Championnats suisses, les catégories concernées NE SONT PAS prises en compte pour les sélections.*

- Exemple 1 : Cadet Kumite Male -52 kg est divisé en -47 kg et -52 kg en raison du nombre élevé de participants → les deux catégories ne sont PAS prises en compte dans les sélections
- Exemple 2 : Cadet Kata Female est divisé en Cadet Kata Female 14J et 15J en fonction de l'année de naissance → les deux catégories ne sont PAS prises en compte pour les sélections
- Exemple 3 : Junior Kumite Female -48 kg est fusionné avec -53 kg → les deux catégories ne sont PAS prises en compte pour les sélections

Les points obtenus pendant cette période lors des tournois susmentionnés dans la catégorie d'âge inférieure (U14 resp. U16) sont pris en compte à 50 % dans le classement des épreuves U16 resp. U18 en tant que points de transition, à condition qu'ils figurent parmi les cinq meilleurs résultats de l'athlète. En kumité, les points de transition de toutes les catégories de poids sont pris en compte dans la catégorie de poids cible U16 resp. U18 définie par l'athlète.

**IMPORTANT** : le fait d'être en tête du classement SKF-Standing dans la catégorie correspondante n'équivaut PAS à une sélection automatique. La décision définitive est dans tous les cas prise par la commission de sélection. En cas de faible écart de points ( $\leq 90$  points) entre deux ou plusieurs athlètes, d'autres critères sont pris en compte (*voir point 4.5.2*). En cas d'écart de points  $> 90$  points, seul le 1er classé peut être sélectionné.

**Exception** : s'il est prévisible qu'un athlète ne pourra participer qu'à moins de 80 % des entraînements officiels de préparation au championnat correspondant (par exemple en raison d'une blessure, d'une formation, etc.), la commission de sélection peut, indépendamment de l'écart de points  $> 90$  points, renoncer à sélectionner cet athlète et prendre en considération à la place l'athlète classé deuxième.

**Attention** : dans les cas suivants, une demande de transfert de points peut être faite au moyen du bouton de contact dans le SKF Event-Standing :

1. Si le changement de catégorie de poids de la catégorie d'âge inférieure à la catégorie d'âge supérieure ne correspond pas à la logique de la WKF (voir WKF Ranking-Rules). Dans ce cas, les points sont affichés sans demande de transfert de points dans la mauvaise catégorie de poids U16 ou U18.
2. Si des points ont été accumulés dans des catégories de poids différentes dans une catégorie d'âge inférieure. Dans ce cas, les points sont affichés dans différentes catégories de poids U16 ou U18 sans demande de report de points, conformément à la logique de la WKF.
3. Si, lors d'un tournoi non-WKF, des points ont été accumulés dans une catégorie de poids qui diffère des catégories WKF ou si plusieurs catégories de poids ont été regroupées. Dans ce cas, les points ne seront pas affichés dans une catégorie de poids U16 ou U18 sans demande préalable.

Les demandes reçues sont examinées par Sportdata et le CHLSP et, si elles sont conformes aux règles, elles sont acceptées.



#### 4.5.2 Autres critères

Outre le SKF Event-Standing, les facteurs suivants sont également pris en compte lors de la décision de sélection (liste non exhaustive), dans la mesure où ils peuvent être évalués de manière appropriée :

- Potentiel pour les prochains CE/CM
- Courbe de forme
- Expérience au niveau international
- Attitude et mentalité
- Etat physique et psychique

#### 4.5.3 Conditions de financement

Le financement d'un athlète sélectionné par le budget de la SKF dépend d'une part de sa place dans le classement de sélection et d'autre part des conditions suivantes :

- **Au moins 4 participations à des tournois internationaux dans les 12 mois** précédent la date de sélection, **dont au moins 2 participations dans les 6 mois précédent** la date de sélection.

Et :

- **SOIT : classement parmi les 32 premiers de la WKF** dans les catégories U16 resp. U18 catégorie cible à la date de sélection
- **OU 8 combats gagnés ou tours surmontés\*** lors de tournois internationaux de sélection dans la U14/U16/U18 dans les 12 mois précédent la date de sélection (la catégorie Open ne compte pas).
- **OU 3 résultats dans le top 5\*\*** lors de tournois internationaux de sélection dans la catégorie U14/U16/U18 dans les 12 mois précédent la date de sélection

\* KIKEN compte comme combat gagné (inspiré de la WKF) ; les victoires en combat libre ne sont pas comptabilisées.

\*\* Le résultat n'est pris en compte que si au moins 2 combats a été gagnés.

#### 4.5.4 Changement de catégorie de poids

Le comité de sélection se réserve le droit de sélectionner un athlète dans une catégorie de poids inférieure/supérieure (après discussion avec l'athlète), à condition qu'aucun autre athlète de la catégorie concernée ne remplit les conditions de financement susmentionnées. Dans un tel cas, une comparaison inter-catégorie de poids des points du SKF Event-Standing sera effectuée.

#### 4.5.5 Kata par équipe

Évaluation du potentiel par CHLSP, CHNW et le coach national. La décision définitive est prise par le comité de sélection.

Les membres de l'équipe doivent remplir les mêmes conditions de financement que les athlètes individuels pour pouvoir être financés par la SKF. Si les conditions de financement ne sont pas remplies ou si l'athlète se trouve en dehors des places budgétées, les dépenses doivent être financées par l'athlète lui-même.



## 4.6 Questions non expressément couvertes par les règles

Occasionnellement, des situations qui ne sont pas explicitement régies par les directives de sélection peuvent se présenter. Dans de tels cas, le comité de sélection décide de manière discrétionnaire en tenant compte de la situation globale.

## 4.7 Opposition aux décisions de sélection

La commission de sélection est responsable des sélections d'athlètes. Les membres sont élus par le comité central. L'indépendance est garantie par le fait que les membres proviennent de différentes sections ou dojos. L'indépendance est également garantie par le "Code of Conduct" de la Swiss Karate Federation. Les décisions de la commission de sélection peuvent être contestées auprès du comité central sous forme d'opposition. Une avance sur frais de 300 francs doit être versée. Les oppositions ne sont prises en considération que si elles sont formulées par écrit dans les 10 jours suivant la communication des sélections et si l'avance sur frais a été versée. Si l'opposition est acceptée, l'avance sur frais est remboursée.

Déroulement d'une opposition :

- Opposition écrite adressée au comité central. Elle doit être envoyée par e-mail ou par courrier au président central, avec copie au directeur général. Une avance de frais de CHF 300.00 doit être versée à la Swiss Karate Federation (5708 Birrwil, IBAN : CH22 0023 2232 1099 0501 C, UBS Zurich).
- Le président central envoie un accusé de réception et informe les membres du comité central.
- Le président central constitue - conformément au "Code of Conduct" - un comité composé de deux personnes issues de la commission d'éthique, qui évaluent le l'opposition selon les critères suivants :
  1. La décision est-elle conforme aux dispositions du règlement ?
  2. La justification de la décision est-elle compréhensible selon des critères objectifs et éthiquement défendable ?
- Le comité composé rédige une prise de position écrite et la soumet aux membres du comité central par voie de circulaire dans le cadre d'une procédure de consultation.
- Envoi écrit de l'avis à la personne ayant fait opposition, avec proposition d'un suivi oral
- Conclusion du traitement



## 5 Comité de sélection

### 5.1 Mission

S'assurer que les athlètes de la relève et de l'élite ayant le plus grand potentiel de médailles soient sélectionnés. Une attention particulière est accordée à l'élite et aux U21. Les résultats obtenus dans l'élite (top 8 aux CE, top 12 aux CM) et dans les U21 (top 12 aux CE, top 16 aux CM) sont déterminants pour le processus de classification de sport auprès de Swiss Olympic.

### 5.2 Responsabilité de la sélection

Le CHLSP est responsable de la proposition de sélection en coordination avec les entraîneurs nationaux. Il évalue les performances des athlètes lors des tournois de sélection définis, lors de leur participation aux championnats du monde et d'Europe et lors des entraînements de préparation.

La sélection définitive est décidée par le comité de sélection élu par le comité central lors d'une réunion (article 69, statuts de la SKF).

### 5.3 Moment de la sélection

Les sélections ont lieu suffisamment tôt et respectent les délais d'inscription de la WKF, de la EKF et les conditions des compagnies aériennes. Dès que la date de sélection est fixée, elle est communiquée sur [www.selektion-sausschussskf.wordpress.com](http://www.selektion-sausschussskf.wordpress.com).

### 5.4 Responsabilité du résultat

Les entraîneurs des points de soutien (pour les athlètes U16/U18/U21), les entraîneurs nationaux, le CHNW (pour les athlètes U16/U18/U21) et le CHLSP sont impliqués dans la responsabilité des résultats ou la responsabilité de la préparation des CE/CM.

### 5.5 Encadrement des athlètes non sélectionnés

La commission de sélection définit, en collaboration avec les entraîneurs nationaux, une stratégie de communication concernant les athlètes non sélectionnés. Il s'agit entre autres de déterminer avec quels athlètes un entretien personnel doit être mené et qui s'en chargera. Le protocole de la séance de sélection sert toujours de base à l'entretien.

### 5.6 Communication

Les résultats des sélections sont publiés officiellement sur [www.selektion-sausschussskf.wordpress.com](http://www.selektion-sausschussskf.wordpress.com). Les personnes impliquées dans le fonctionnement du cadre national sont tenues de s'abonner aux actualités de ce portail. Toutes les informations détaillées des cadres ont lieu lors de la Kick-Off Meeting annuelle.



## 6 Swiss Olympic

### 6.1 Personnes de contact

Les personnes de contact avec Swiss Olympic sont le président central pour les questions stratégiques, le CEO pour les questions financières et le CHLSP pour les questions sportives et opérationnelles.

### 6.2 Entrées/rapports

Le directeur général est responsable de la saisie des objectifs stratégiques (contrat de prestations). Les rapports annuels sont établis par le président central (rapports annuels), les rapports détaillés (CE/CM), ainsi que les rapports sur les performances des participants au pool de promotion Kumite et Kata par le CHLSP. La demande de Swiss Olympic Cards (athlètes, techniciens, fonctionnaires) est effectuée par le CHLSP. Il en va de même pour les demandes adressées à la Fondation de l'Aide Sportive Suisse.

## 7 Dispositions transitoires

L'entrée en vigueur du présent règlement abroge tous les règlements précédents. Le présent règlement a un effet rétroactif et reste en vigueur jusqu'à ce qu'un nouveau règlement soit adopté et mis en vigueur.

**Berne, le 12 décembre 2025**

Fédération suisse de karaté (SKF)

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Erik Golowin'.

Président central  
Erik Golowin